

ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MONTBRISON (LOIRE)

**CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE
PUBLIC DES VOIES DU LOTISSEMENT LA
PREBENDE**

**CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR
Alexandre MASSARDIER**

09 AOUT 2026

AVIS FAVORABLE

L'objet de la présente enquête publique est d'informer la population et de recueillir ses observations au sujet du classement d'office dans le domaine public des voies du lotissement la Prébende.

Portée de l'enquête publique

L'enquête a pour finalité de :

- Informer le public sur la nature et les conséquences des déclassements / Aliénations / Classements envisagés ;
- Recueillir les observations, remarques ou oppositions des habitants ou usagers concernés ;
- Permettre au commissaire enquêteur de formuler un avis motivé, transmis au conseil municipal.

Contexte et justification

Une procédure de rétrocession de voiries du lotissement La Prébende a été initiée par la ville de Montbrison à la demande des indivisaires. Cependant, compte tenu du grand nombre d'acteurs impliqués dans cette procédure, il a été impossible de réunir l'intégralité des signatures (survenance de décès et/ou vente de lots).

En conséquence, afin de finaliser la procédure et de régulariser l'alignement de la rue du repos (parcelle AI 190), la commune souhaite procéder à l'intégration d'office des voies (parcelle AI 217 et AI 190) dans le domaine public. L'enquête publique constitue un préalable indispensable en application des articles R.141-4, R.141-5 et R.141-7 à R.141-9 du code de la voirie routière.

* * *

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur constate que l'enquête relative au classement d'office dans le domaine public des voies du lotissement la Prébende, soumis à enquête publique, est conforme aux règles et à l'intérêt général.

Le commissaire-enquêteur observe notamment que l'ensemble des avis recueillis au cours de l'enquête sont positifs.

et donne au projet de déclasserement un avis FAVORABLE

Fait à SAINT-ETIENNE le 09 AOUT 2026

Le commissaire-enquêteur

Alexandre MASSARDIER

